Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL38-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 8

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Membres ne prenant pas part au vote : 2

Mme Marion CARRIER, Mme Muriel ROBIC

Délibération n°20241212DEL38

VIE ASSOCIATIVE
Association Maison de quartier les Genêts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL38-DE

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Après instruction des demandes de subventions, au regard des critères d'attribution généraux définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, les montants des subventions 2025 pour l'Association Maison de quartier les Genêts sont les suivants :

Fonctionnement de l'association	180 490 €
Pour les opérations Ville Vie Vacances	5 835 €
Pour le Projet Solidaire	2 220 €
Convention Territoriale Globale : Volet Jeunesse/ALSH	7 120 €
TOTAL	**195 665 €**

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles 2025 à l'Association Maison de quartier les Genêts, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1er acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2025.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet.

  Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.

- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER l'attribution, au titre de l'année 2025, des subventions d'un montant maximal de 195 665 € à l'Association Maison de quartier les Genêts et le calendrier de versement présenté,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL38-DE

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 16/12/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD